

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08580 Numéro SIREN : 882 674 690 Nom ou dénomination : A+BDC

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 78494



20220784942021

DATE DEPOT : 05/07/2022

N° DE DEPOT : 78494

N° GESTION : 2020B08580

N° SIREN : 882674690

DENOMINATION : A+BDC

ADRESSE : 3 avenue de l'Opéra 75001 Paris

MILLESIME : 2021

A+BDC

3

Avenue de l'opéra

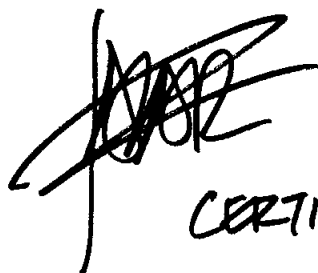
75001 PARIS

LIASSE FISCALE 31/12/2021 IS / RN

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 14/06/2022

07 JUL. 2021
78494



CERTIFIÉ CONFORME

Designation de l'entreprise		A+BDC												1 2					
Adresse de l'entreprise		3 Avenue de l'opera 75001 PARIS												Duree de l'exercice precedent *		0 9			
Numero SIFT *		8 8 2 6 7 4 6 9 0 0 0 0 1 2												Neant ☐ *					
														Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1			
														Brut		Amortissements, provisions		Net	
														1		2		3	
Capital souscrit non appele		(I) AA																	
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d etablissement *	AB		AC														
		Frais de developpement *	CX		CQ														
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG														
		Fonds commercial (1)	AH		AI														
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 561	AK	88										1 473			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM														
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO														
		Constructions	AP		AQ														
		Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR		AS														
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 348	AU	1 048										5 300			
		Immobilisations en cours	AV		AW														
		Avances et acomptes	AX		AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluatees selon la methode de mise en equivalence	CS		CT														
		Autres participations	CU		CV														
		Creances rattachees a des participations	BB		BC														
		Autres titres immobilises	BD		BE														
		Prets	BF		BG														
		Autres immobilisations financieres *	BH	196	BI											196			
TOTAL (II)		BJ	8 105	BK	1 136										6 969				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Materieres premieres, approvisionnements	BL		BM														
		En cours de production de biens	BN		BO														
		En cours de production de services	BP		BQ														
		Produits intermediaires et finis	BR		BS														
		Marchandises	BT		BU														
	CREANCES	Avances et acomptes verses sur commandes	BV		BW														
		Clients et comptes rattaches (3)*	BX		BY														
		Autres creances (3)	BZ	947	CA											947			
		Capital souscrit et appele, non verse	CB		CC														
	DIVERS	Valeurs mobilieres de placement (dont actions propres)	CD		CE														
		Disponibilites	CF	12 117	CG											12 117			
			CH		CI														
Comptes de regularisation	Charges constatees d avance (3)*	CH		CI															
	TOTAL (III)	CJ	13 065	CK											13 065				
	Frais d emission d emprunt a etaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Ecart de conversion actif *	CN																	
	TOTAL GENERAL (I a VI)	CO	21 170	1A	1 136											20 034			
Renvois (1) Dont droit au bail				(2) Part a moins d un an des immobilisations financieres nettes		CP				(3) Part a plus d un an		CR							
Clause de reserve de propriete *		Immobilisations				Stocks						Creances							

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Designation de l'entreprise		A+BDC		Neant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	5 000)		DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	
	Report à nouveau			DH	(617)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	11 290
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
		TOTAL (I)		DL	15 673
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	592
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 769
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)		EC	4 361	
	Ecarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	20 034	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
			Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 361
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		A+BDC		Neant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC
	Production vendue	FD		FE		FF
			biens *			FI
		FG	24 904	FH		24 904
	services *	FJ	24 904	FK		24 904
	Chiffres d'affaires nets *				FL	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
Autres produits (1) (11)				FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 904
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	12 647
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	
	Salaires et traitements *				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	823
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant	dotations aux provisions *		GC	
		Pour risques et charges	dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)				GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	11 434
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	11 434

(RÉTROVOIR voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Désignation de l'entreprise A+BDC										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Conseil d'administration ou conseil de surveillance au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions créations apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	1 561	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements et aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 129	LC		LD	3 219		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	3 129	LO		LP	3 219	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prets et autres immobilisations financières						IT	196	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	196	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	3 325	OH		OI	4 780		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		4					
INCORP	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	1 561	IX	1 561	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst gales, agencés et am des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales agencés, amé nagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	6 348	MU	6 348
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	6 348	NI	6 348	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prets et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	196	2G	196		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	196	2H	196		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	8 105	OM	8 105		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise A+BDC

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col 1 - col.2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Designation de l'entreprise <u>A+BDC</u>										Neant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	88	PG		PH	88		
TOTAL I		RK		RM	88	RN		RO	88		
Terrains		PI		PI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres Immobilisations corporelles	Inst. générales agencements aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique mobilier	QL	313	QM	736	QN		QO	1 048		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	313	QV	736	QW		QX	1 048		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	313	ØP	823	ØQ		ØR	1 136		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	N9	M1	N2	N3	M4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	R1	R2	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général sans résultat (NP + NQ + NR)	NW		Total général sans résultat (NS + NT + NU)	NY		Total général sans résultat (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à etaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A+BDC		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { incorporelles corporelles titres mis en équivalence titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du CGI					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise A+BDC				Neant ☐ *											
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US							
	Autres immobilisations financières			UT	196	UV		UW		196					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA											
	Autres créances clients			UX											
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	647		647								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	300		300								
	Charges constatées d'avance			VS											
	TOTAUX				VT	1 143	VU	947	VV	196					
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD										
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF										
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG											
	à plus d'1 an à l'origine			VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A											
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	592		592								
Personnel et comptes rattachés				8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D											
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 884		1 884									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 885		1 885									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ												
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J											
Groupe et associés (2)				VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	4 361	VZ	4 361								
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK											

Designation de l'entreprise A+BDC				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice clos le 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	11 290	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispense de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)			XX	XW			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39 I 3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032 NOT SD)									I7	1 884	
Quote part	Bénéfices réalisés par une société le personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12 80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
										WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *				Intérêts excédentaires (art. 39-1 3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
									TOTAL I	WR	13 174	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WL		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12 80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus values imposées au taux de 19 %									WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *			Produit net des actions et parts d'intérêts			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	WW	
										XB		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)									I6		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre mer *									WZ		
	Majoration d'amortissement *									XA		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 agvies)		K9	Entreprises nouvelles (44 series)		L2	Jeunes entreprises innovantes art. 44 series A)		L5	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 article A)		ØV	Société investissements immobiliers créées (art. 206 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 articles)		PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 articles)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 articles)		1P	Zone franche d'activité NI art. 44 quaterdés)		XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdés)		PC	Zone de développement économique (art. 44 quaterdés)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des)		X9	dont déduction exceptionnelle stimulateur de croissance (art. 39 des F)		Y11	dont déduction exception- nelle (art. 39 des C)		Y1C	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des A)		Y1A	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des B)		Y1B	créances dégagees par le report en arrière de déficit		Z1			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des D)		Y1D	dont déduction exceptionnelle (art. 39 des F)		Y1F	dont déduction exception- nelle (art. 39 des G)		Y1L			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
III. RESULTAT FISCAL									TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI	13 174	XJ		
						déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL		XL	617	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	12 557	XO		

« A+BDC »

Société par Actions Simplifiée d'Architecture
au capital de 5.000 €
Siège social : 3 Avenue de l'Opéra
75001 - PARIS
882 674 690 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

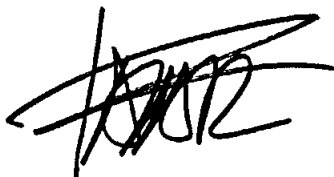
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 11.290 € décide de l'affecter de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 11.290 €
- A l'apurement des pertes antérieures (617) €
- Solde au compte « Report à nouveau ». 10 673 €
- A la Réserve légale (500) €
- Solde au compte « Report à nouveau »... .. 10.173 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du C.G I , il est rappele qu'au titre du dernier exercice il n'a pas été distribué de dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



LE PRESIDENT

CERTIFIÉ CONFORME